

Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 27/04/2023

CONTACT

TEL.

E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires

Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation

Pour information aux Fédérations hospitalières

Pour information aux Gouverneurs

OBJET : Covid-19 – Communication : Niveau de gestion épidémiologique 1.

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

1. Evolution épidémiologique et situation dans les hôpitaux

Sur base de paramètres objectifs, le RMG a pu déclarer le niveau de gestion 1 tant attendu.

Ainsi, bien qu'il y ait encore 953 patients COVID et 53 patients COVID ICU hospitalisés dans les hôpitaux belges à la date du 26/04/2023, nous pouvons enfin dire que la situation épidémiologique est sous contrôle.

La déclaration du niveau de gestion 1 a évidemment un impact sur plusieurs choses : les enregistrements, l'obligation de porter un masque, le plan d'urgence hospitalier, ...

2. Ajustement des enregistrements

Le niveau de gestion 1 prévoit : l'arrêt de l'enregistrement quotidien par tous les hôpitaux et le basculement vers un suivi par Sciensano via des hôpitaux 'Sentinelles'.

Cependant, le démarrage du suivi via les hôpitaux 'Sentinelles' n'est pas encore opérationnel.

L'arrêt complet des enregistrements aujourd'hui signifierait donc que nous n'obtiendrions absolument aucune donnée sur la charge COVID dans les hôpitaux, et "mesurer, c'est savoir".

Sciensano et le SPF mettent donc tout en œuvre pour que le suivi via les hôpitaux 'Sentinelles' soit opérationnel le plus vite possible.

En prévision de cette date, nous réduirons au minimum l'enregistrement des données. Nous adapterons les systèmes et n'enregistrerons que les données suivantes : incidence par jour (nouvelles hospitalisations, nouvelles admissions en USI et décès), prévalence 1x/semaine (nombre d'hospitalisations et nombre d'admissions en USI). Toutes les autres variables (variables sur les cas suspects, l'origine du patient, les sorties et ICMS) ne seront plus enregistrées.

L'enregistrement mis à jour entrera techniquement en production le 16/05/2023.

La fréquence de rapportage sera adaptée à partir de cette date et se fera uniquement le mardi. S'il s'agit d'un jour férié, elle sera reportée au lendemain. Ceci restera inchangé jusqu'au début du suivi via les hôpitaux "Sentinelles".

Le tableau de bord mis à disposition par le SPF, cf. circulaire du 27/10/2022, où les hôpitaux peuvent consulter leurs propres données, ne sera plus mis à jour à partir du 16 mai. Le tableau de bord restera à la disposition des hôpitaux jusqu'au 30 juin 2023.

Dans le cadre de la gestion interne des données au sein du SPF, ce tableau de bord ne sera plus disponible et/ou consultable après le 1er juillet 2023.

3. Autres procédures

Au niveau 1, les masques buccaux ne sont pas recommandés, sauf pour les patients présentant des symptômes d'infection respiratoire et lors des soins aux patients immunodéprimés. Il est préférable que les masques soient portés par les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (toux, éternuements, maux de gorge et essoufflement). Il est conseillé aux professionnels de la santé, aux patients et aux visiteurs présentant des symptômes respiratoires de porter un masque. Cela est également conseillé aux patients symptomatiques (qui toussent et éternuent) dans une salle d'attente.

4. Plan d'urgence hospitalier

Au niveau 1, la situation épidémiologique est sous contrôle, le plan d'urgence hospitalier est levé pour la COVID.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants. Le Comité continuera à suivre de près la situation.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter soins.hospitaliers@aviq.be.

Marcel Van der Auwera
Président du Comité Hospital & Transport
Surge Capacity